

D 238 VENEZUELA: DECLARATIONS DE LA CONFEDERATION
INDIENNE DE VENEZUELA

L'actuel réveil indien en Amérique latine est un phénomène à dimension continentale (cf DIAL D 233). Pour compléter le dossier, nous donnons ci-dessous des documents originaires du Venezuela un peu plus anciens.

C'est en effet en 1973 qu'était constituée la "Confederación de Indígenas de Venezuela" (Confédération indienne de Venezuela).

(Note DIAL)

1- ACTE CONSTITUTIF DE LA CONFEDERATION INDIENNE DE VENEZUELA (Extraits)

"(...)

Nous, soussignés, agissant valablement au nom et en représentation des minorités ethniques autochtones qui habitent dans nos terres et que sont, conformément aux membres fondateurs des Fédérations ici représentées, les groupes ethniques Kariña, Yaruro, Goahibe avec son sous-groupe Cuiba; Pemón avec ses sous-groupes Taurepang, Kamaracoto et Arekuna; Makiritare, Panare, Piaroa, Arawako, Akawayo, Makushi, Guarequena, Baniba, Baré, Puinabe, Curripaco, Yabarana, Goahibo, Warao, Goajiro, Parauhano, Yucpa, Bari et Chaima, lesquels, s'ils ne recouvrent pas la totalité des groupes ethniques minoritaires autochtones de notre pays, n'en représentent pas moins la grande majorité;

nous donnons notre agrément pour constituer, ^{nous/} comme le faisons effectivement, l'Association civile qui regroupera, aux fins de coordination, les Fédérations indiennes des entités fédérales identifiées ci-dessus, et qui s'appellera désormais "Confédération indienne de Venezuela";

et, conscients de notre décision souveraine, nous adoptons ce qui suit, fruit de nos discussions et affirmation de base: notre histoire, depuis la découverte, est celle de la spoliation - le colonisateur nous prend les terres, les fleuves et les forêts.

Face à cette situation, nous avons dû choisir entre nous battre, nous rendre ou nous enfuir.

Ceux qui se sont battus ont perdu car c'était une lutte inégale, non point parce que les nouveaux arrivants étaient d'une culture supérieure mais parce qu'ils étaient l'expression la plus achevée des classes exploiteuses de l'Europe qui avaient déjà mis à sac le reste du monde et se retournaient désormais contre nous. Ce n'était pas la lutte du Nouveau-monde contre la Péninsule ibérique, mais l'alliance du monde de l'oppression contre ce qui restait de liberté dans l'hémisphère. Nos arcs et nos flèches, les outils qui nous procuraient la nourriture, n'ont rien pu contre les armes qui ont été, pendant des siècles, perfectionnées pour tuer des hommes. C'est pourquoi nous avons été vaincus.

Ceux qui se sont rendus ont été totalement maintenus en sujétion. Leur travail n'était pas destiné à leurs frères mais à l'enrichissement du colonisateur. Ainsi en a-t-il été de notre or, de notre argent, de nos produits, bien plus brutalement encore qu'avec le conquérant. La terre américaine a cessé de nous procurer la nourriture pour mieux satisfaire les appétits et les besoins d'un monde qui mettait toujours davantage au point ses moyens et ses mécanismes d'exploitation.

Ceux qui se sont enfuis ont commencé l'histoire, encore inachevée, du repli vers des régions de plus en plus inhospitalières. Ce qui nous a permis de conserver nos langues, nos traditions et nos méthodes de travail, mais qui a rendu difficile la continuité du processus de notre développement.

Nous sommes les descendants de cette dernière lignée, les frères de ceux qui se sont rendus, maintenant devenus des paysans et des habitants des quartiers périphériques urbains, et nous renaissions aujourd'hui pour continuer la lutte en faveur de notre identité indienne et de la liberté. Une communauté de pensée se fait actuellement jour dans le peuple de notre pays en se basant sur le fait qu'il n'y a pas d'autre alternative valable pour le développement en dehors de la rupture des rapports de domination qui nous lient depuis la conquête et sont aujourd'hui rendus évidents par la structure capitaliste en vigueur.

Face à cette situation, le nationalisme est la réponse correcte qui s'exprime dans la recherche de notre identité comme nation et à travers la décision de nous approprier les fruits de notre travail et nos richesses en vue de la satisfaction de nos besoins. Retrouver notre identité, c'est découvrir ce qui nous est propre. Ce n'est rien d'autre que faire la distinction entre ce qui crée la richesse économique et culturelle du pays, et les mécanismes destructeurs de notre pluralisme culturel qui empêchent que cette richesse profite au bien-être de la majorité des populations vénézuéliennes. La contribution des paysans et des habitants des quartiers périphériques urbains a consisté à se laisser réduire à la dimension de simples instruments de travail au service d'intérêts qui leur sont étrangers et à devenir ainsi les objets directs de l'exploitation. Sous prétexte d'un faux développement, on a voulu nous intégrer dans un modèle économique qui détruit notre identité de peuples et notre dignité de personnes humaines. Il est évident qu'il ne nous sera pas possible, sans la suppression de l'exploitation, d'élaborer une alternative nationaliste faite de l'addition des différents apports dont notre peuple est riche sur tous les plans.

En ce sens, en tant que population indigène représentante des groupes autochtones, nous pouvons effectivement apporter beaucoup pour l'affirmation de cette identité, pas seulement en ajoutant notre richesse culturelle au patrimoine national, mais aussi en proposant d'autres modèles de société pour d'autres alternatives de développement. C'est pour cela que l'unité nationale, tant désirée dans le pays, prend appui sur nos diverses sociétés indiennes. Unité dans la diversité, trouvant son expression concrète dans l'acceptation voire la promotion d'un pluralisme culturel qui soit la fidèle traduction du respect dû aux minorités ethniques en tout système démocratique.

En conséquence de ces affirmations de base, nous sommes en mesure de dire que notre lutte est contre l'étranger et ses intermédiaires. Par étranger, nous n'entendons pas le citoyen venu d'autres pays et d'autres latitudes nous rendre visite ou habiter avec nous. Ces gens-là sont les bienvenus s'ils s'approchent de nous pour entrer en communication, comprendre nos besoins et partager nos aspirations. L'étranger, pour nous, est celui qui refuse nos modes de vie, nos méthodes de travail et notre solidarité. Etranger: le responsable de la destruction de notre flore et de notre faune, de la fertilité de nos forêts et de nos fleuves. Etranger: celui pour qui nous sommes de simples objets d'exploitation à son seul profit. Voilà pourquoi nous refusons de nous laisser intégrer à la société capitaliste actuelle grâce à des plans élaborés par des groupes ou des individus qui servent d'intermédiaires à l'étranger. Nous exigeons de l'Etat vénézuélien qu'il intensifie sa politique nationaliste par une action décidée en faveur de la promotion de notre culture et de notre économie.

Nous adoptons en même temps les principes qui fondent l'Acte constitutif de chacune et de l'ensemble des Fédérations indiennes représentées ici, principes qui sont les suivants:

Premièrement - Le droit des minorités ethniques à l'autodétermination est un principe inscrit dans la Charte des Nations-unies dont est signataire la Nation vénézuélienne.

Deuxièmement - Ce droit repose sur le postulat du respect des valeurs propres à leurs cultures, dont la langue autochtone est l'une de leurs principales expressions.

Troisièmement - L'autodétermination suppose l'autogestion, réelle et effective, de la part des minorités ethniques. En ce sens, il faut admettre que la libération des peuples indiens relève essentiellement de leur effort de solidarité grandissante avec les paysans, les ouvriers et les secteurs non-intégrés du pays. Lorsque des individus étrangers aux communautés indiennes prétendent nous représenter ou prendre la tête de notre lutte, c'est une nouvelle forme de colonialisme.

Quatrièmement - L'actuelle situation historique des groupes ethniques autochtones du pays rend non seulement désirable mais aussi parfaitement possible et praticable, la création d'une organisation à caractère national dans laquelle soient représentées toutes les communautés indiennes qui habitent le Venezuela, en tenant compte de la division politique et territoriale du pays. Cette organisation pourrait s'intituler: Confédération indienne de Venezuela.

Cinquièmement - Dans leur volonté d'autodétermination, les communautés indiennes reconnaissent la valeur de la participation des hommes de science du pays, en particulier des experts en sciences sociales, ainsi que des nouvelles orientations missionnaires définies récemment.

Sixièmement - Le vrai développement de nos communautés indiennes exige qu'il soit intégral et harmonieux. Cela veut dire que les différents programmes élaborés doivent être l'expression concrète de la volonté des communautés indiennes et que leur réalisation soit le fruit des efforts coordonnés de tous les organismes d'Etat, dont certains ont déjà fait des démarches en ce sens.

Septièmement - La prospérité matérielle et spirituelle de nos communautés indiennes, fondée sur la capacité grandissante de décider de notre propre sort, est la seule garantie nous assurant la conservation de notre intégrité territoriale, dans les perspectives d'un nationalisme des plus sains.

(...)

Caracas, le 6 avril 1973

(signé:) Les Fédérations indiennes des Etats de Anzoátegui, Apure, Bolivar et de Zulia; des Territoires fédéraux d'Amazonas et de Delta Amacuro;

Les groupes ethniques Chaima et Warao des Etats de Monagas et de Sucre, dont les Fédérations sont en cours de constitution

2- PRISE DE POSITION DE LA CONFEDERATION INDIENNE DE VENEZUELA
LORS DES PREMIERES JOURNEES VENEZUELIENNES POUR LE DEVELOPPEMENT
DU SUD, en mai 1973 (Texte adopté en assemblée plénière et inséré
dans le rapport final sous le titre d'Accord n° 3)

A l'occasion de la session plénière des "Premières Journées vénézuéliennes pour le Développement du sud", la Confédération indienne de Vénézuéla tient à faire connaître sa position sur l'utilisation - apparemment acceptée sans problème, mais insuffisamment discutée - des termes de "Conquête" et de "Colonisation"; ainsi que sur l'attitude sous-jacente à de tels concepts par rapport au problème du développement de la région sud.

En ce qui concerne la "conquête", nous estimons qu'il s'agit d'un terme anachronique, déjà balayé par l'histoire. Ce mot éveille de plus pour nous, indiens, des résonances très douloureuses concernant la manière dont s'est déroulée la conquête espagnole d'abord, puis les vagues successives de pénétration par des opérations qui se sont toutes soldées par des massacres, des violences aveugles, la spoliation de nos terres et de nos biens ainsi que la destruction de nos communautés et de notre culture.

L'utilisation du terme "colonisation" est également injustifiée, en premier lieu pour des raisons d'ordre juridique, car il s'agit d'un concept totalement étranger à la loi actuelle sur la Réforme agraire dont la seule perspective consiste en une réforme agraire intégrale pour l'ensemble du pays. Par ailleurs, les tentatives de colonisation faites à partir d'une population étrangère et nationale ont abouti à des échecs retentissants par rapport aux objectifs initiaux, sans parler des dommages causés aux populations voisines déjà implantées dans ces zones. La politique de colonisation n'a servi qu'à accentuer les déséquilibres dus au sous-développement; c'est le cas, très récent, des dix années de colonisation dans les réserves de Ticoporo qui n'ont provoqué que la misère, la désolation et autres dommages qui se traduisent inéluctablement par le renforcement de l'exode rural.

Nous constatons avec inquiétude qu'il n'a pas été fait mention de ce que les économies indiennes prennent appui sur des modèles différents de ceux du néo-classicisme en honneur dans les programmes de développement exposés ici. Cela peut facilement entraîner une désintégration accélérée de nos structures communales que nous ne sommes pas disposés à sacrifier au bénéfice apparent d'un développement inhumain.

Nous insistons pour dire que, en tant qu'indiens, nous nous considérons logiquement comme les premiers bénéficiaires de tout programme destiné à améliorer les conditions de vie dans nos habitats respectifs. Nous acceptons toujours les nouveaux habitants dans la mesure où ils ne viennent pas, à leur seul avantage, entrer en compétition avec les populations autochtones. Nos terres et nos communautés doivent être rigoureusement respectées et faire l'objet de mesures préférentielles, avant que soient assignées des terres et accordées des aides à d'autres habitants. A San Juan de Mabapiare et dans les environs de Puerto Ayacucho, nous avons montré que nous savons travailler la terre et favoriser le développement par nos propres moyens et avec une aide négligeable, chose que pourraient difficilement obtenir des colons ignorants de notre habitat amazonien.

Nous ne voulons être menés par la main d'aucun groupe prétendument supérieur. Nous exigeons d'être traités comme des citoyens vénézuéliens à égalité de condition, ainsi que le stipulent la Constitution et les lois du pays.

Pour la Confédération indienne de Vénézuéla
Le Comité de coordination:
Nemesio Montiel F.
Julio Giménez
Andrés Romero

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 140 F - Etranger 150 F
(avion: tarif spécial)

Directeur de la publication: Charles ANTOINE

Imprimerie: DIAL, 170 Bd du Montparnasse, 75014 Paris
Commission paritaire de presse n° 56249